

une tradition familiale. Quand les combats cessent en France, il est encore possible de suivre l'ordre Teutonique en Prusse ou de se risquer en Méditerranée. Pour les membres de l'élite laïque, la guerre n'est qu'une occupation parmi d'autres, à côté du rôle politique au niveau local (dans le *shire*) ou dans l'entourage du roi; pour beaucoup de membres de la *gentry*, en revanche, les expéditions militaires constituent l'activité principale, à tel point que P. J. Caudrey les caractérise comme des « socioprofessionnels » de la guerre. Contrairement à la plupart des historiens britanniques qui évoquent souvent avec complaisance les exploits d'Édouard III, sans évoquer les conséquences terribles pour les populations du royaume de France qui en furent les victimes, P. J. Caudrey se montre d'ailleurs assez critique à l'égard du comportement des combattants anglais, avides et sans scrupule.

Comment les groupes de témoins ont-ils été formés? Les réunir pour les interroger est parfois facile: ceux qui déposent en faveur de Richard Scrope sont aussi ceux qui s'embarquent à Plymouth pour suivre le puissant duc de Lancastre, Jean de Gand, le quatrième fils d'Édouard III, dans son expédition dans la péninsule Ibérique (1386). De moindre stature que Scrope, qui réunit 250 témoins, Grosvenor n'en appelle toutefois pas moins de 200. La logique qui préside à la constitution des groupes de témoins reflète en partie la structure de la société politique. Du côté de Scrope, en plus de ses parents, amis et dépendants locaux, on trouve les partisans de Jean de Gand et, pour une part d'entre eux, les *retainers* de celui-ci (formellement liés à lui par un contrat les retenant à son service); Jean de Gand lui-même dépose en sa faveur... De son côté, Grosvenor mobilise surtout des hommes venus des comtés où il a des possessions, notamment dans le Cheshire. Les retenues princières ont la vie longue: parmi les témoins qui, en 1407 et ensuite, défendent Edward Hastings contre Richard Grey, beaucoup ont évolué dans le large entourage de Jean de Gand, mort en 1399. Si la force des fidélités créées dans le cadre des retenues princières était déjà bien connue, la dimension locale des affinités au sein de la *gentry* est brillamment explorée par P. J. Caudrey, qui montre de façon convaincante la diversité des liens unissant les témoins aux protagonistes. Beaucoup d'hommes

d'Église sont sollicités: lord Morley peut ainsi compter sur 102 témoins laïcs et 58 ecclésiastiques. Peut-être regrettera-t-on, en conséquence, que peu de place leur soit accordée, alors même que leurs déclarations sont souvent appuyées par la mention d'armes figurant sur des vitraux ou par la production de documents scellés conservés dans leurs archives, comme c'est le cas en faveur de Richard Scrope.

C'est ainsi toute une « mémoire chevaleresque » qui se forme – « mémoire belliqueuse » serait sans doute plus pertinent. De façon très neuve, P. J. Caudrey postule l'existence de « communautés militaires » (*military communities*), à l'échelle de la *gentry* d'un comté, soudées par les souvenirs communs, qui remontent parfois à cinq générations, et susceptibles de se mobiliser en faveur d'un de leurs membres. Si un individu se voit contester le droit de porter les armoiries qu'il revendique, en effet, c'est non seulement lui-même qui se trouve attaqué dans son identité et dans son prestige, mais aussi toute la communauté à laquelle il appartient: c'est en dernier ressort ce qui explique la réunion si aisée de centaines de témoins prêts à appuyer la légitimité des assertions des protagonistes. C'est un des points forts de l'ouvrage, qui pourra être utilement médité et transposé à d'autres espaces.

XAVIER HÉLARY

xavier.helary@sorbonne-universite.fr
AHSS, 77-4, 10.1017/ahss.2023.16

Erika Graham-Goering

Princely Power in Late Medieval France:

Jeanne de Penthièvre and the War for Brittany

Cambridge, Cambridge University Press,
2020, 302 p.

L'excellent ouvrage d'Erika Graham-Goering sur Jeanne de Penthièvre pose dans son titre même la problématique essentielle suivie par l'autrice: loin d'une simple biographie sur la prétendante au « trône » de Bretagne, E. Graham-Goering s'interroge sur le pouvoir princier, que celui-ci se conjugue au masculin ou au féminin. Elle utilise Jeanne de Penthièvre comme un cas d'école, disséquant dans le moindre détail tous les aspects de sa longue carrière, pour proposer une réflexion sur l'agir politique dans la France du XIV^e siècle. L'ouvrage est issu de sa thèse de

doctorat, soutenue à l'université de York en 2016. Avant la parution de *Princely Power*, l'autrice avait déjà codirigé, en 2019, une édition critique de sources sur la guerre de succession bretonne¹.

Le choix d'étudier Jeanne de Penthièvre s'explique aisément tant la comtesse joua un rôle déterminant dans la guerre de Succession de Bretagne. Certes, au Moyen Âge, une femme est avant tout épouse et mère. Jeanne de Penthièvre remplit sa « mission » : elle épousa Charles de Blois en 1337 et eut six enfants (dont Marie, femme de Louis I^{er}, duc d'Anjou, et Jean I^{er} de Châtillon, comte de Penthièvre). Mais, loin d'être cantonnée à la seule sphère privée, elle fut une femme « au cœur d'hommes » – selon la terminologie des chroniqueurs médiévaux (notons que ces permutations de circonstance permettaient de ne pas remettre en cause le paradigme de la supériorité masculine). À la mort sans héritiers directs de Jean III, duc de Bretagne, en 1341, Jeanne de Penthièvre revendiqua la succession ducal contre Jean de Montfort, son oncle, époux de Jeanne de Flandre. La guerre des deux Jeanne se prolongea jusqu'en 1364 (bataille d'Auray, où Charles de Blois trouva la mort).

E. Graham-Goering déploie avec brio toute la panoplie du pouvoir, réel et symbolique, détenu par Jeanne de Penthièvre. Car c'est elle, et non son époux, qui fut héritière du duché. C'est elle qui eut à se battre pour faire valoir ses droits, refusant, au début de son principat, tout compromis. Elle déploya tous les domaines d'action politique que détenaient les princes, y compris le champ guerrier. Cet aspect du pouvoir au féminin est particulièrement riche d'enseignements. Le renouvellement de l'histoire militaire comme de l'histoire du genre a permis d'élargir la notion de commandement, libérée de l'étroite association avec le combat sur le champ de bataille. Dans cette perspective, la « princesse » (terme générique désignant aussi bien les reines, les duchesses, les comtesses ou les « seigneuses ») peut donc assumer des fonctions militaires *a priori* masculines en préparant une campagne, en convoquant des vassaux, en réunissant les fonds nécessaires pour une expédition, en organisant le ravitaillement des troupes ainsi qu'en s'occupant de la mise en état des places fortes.

Loin d'être dévolue à un simple rôle créateur ou à l'image stéréotypée de la femme

pacificatrice – à l'image de la Vierge Marie –, Jeanne de Penthièvre agit militairement et diplomatiquement « comme un seigneur » (chap. 5, p. 156-189). Sa grande rivale, Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, fit de même, selon Jean Froissart qui décrit son intervention guerrière lors du siège d'Hennebont en 1342 par les troupes de Philippe VI : à cheval, elle admonestait chacun dans les rues, appelant hommes et femmes à défendre la ville. Montée à la tour de guet, et voyant le camp français vide, elle aurait conduit elle-même une sortie pour y mettre le feu. Si Jeanne de Penthièvre confia à son époux, Charles de Blois, la tête de l'armée sur le champ de bataille (il trouva la mort en combattant), elle joua un rôle dans la préparation des campagnes et la mise en état des places fortes.

E. Graham-Goering montre que son action fut aussi diplomatique. Héritière en titre de la principauté, elle eut une correspondance politique fournie, siégea lors de rencontres diplomatiques et négocia des traités de paix et des alliances. Elle refusa, entre autres, le compromis qui lui était proposé au début de la guerre de Succession, préférant réclamer l'ensemble de ses droits. Après la défaite d'Auray, en 1364, et la mort de son mari, elle dut renoncer par le traité de Guérande à sa souveraineté sur la Bretagne tout en conservant le titre ducal sa vie durant. Par le second traité de Guérande (15 janvier 1381), elle obtint une rente substantielle et la possibilité pour ses héritiers de récupérer le duché si Jean IV, alors duc de Bretagne, n'avait pas de descendance.

L'autrice s'interroge aussi sur la liberté laissée à l'héritière dans le gouvernement de sa principauté. Jeanne de Penthièvre était « chef » au féminin d'un territoire, mais pouvait-elle réellement le gérer ? E. Graham-Goering distingue avec beaucoup de finesse plusieurs périodes dans la longue carrière de la comtesse, d'abord épouse puis veuve. Une femme devait en théorie soumission et obéissance à son époux. En droit, le mari était ainsi maître des biens de sa femme. Il avait le gouvernement des propres de celle-ci, dont il était, d'après le *Grand Coutumier*, « administrateur et usufruitier ». Comme toutes les femmes héritières, Jeanne de Penthièvre demeurait en revanche « seigneur naturel » des terres (chap. 3 et 4). À ce titre, elle intervint fréquemment aux côtés de Charles de Blois pour

administrer les terres en sa possession. Le décès de son époux en 1364 modifia sa position : elle put dès lors gouverner seule, disposant de la pleine autorité et de l'entière administration de ses terres.

Si l'ouvrage permet d'entrer avec minutie dans toutes les sphères du gouvernement au féminin, il serait intéressant de replacer le « cas Jeanne de Penthièvre » dans une plus large perspective, en le comparant à celui d'autres femmes de pouvoir. On peut penser à Mahaut, héritière du comté d'Artois, ou à Jeanne de Navarre, épouse de Philippe IV le Bel, héritière du royaume de Navarre et du comté de Champagne. Ainsi, si la principauté de Champagne demeurait sa propriété, la gestion en était commune : Philippe IV assumait une grande partie de l'administration du comté, mais la reine, comme « seigneur naturel », intervint à ses côtés, approuvant et scellant de son propre sceau – en sus du grand sceau royal – un certain nombre d'actes, notamment ceux à valeur perpétuelle, chartes ou lettres patentes. Elle donna notamment son accord aux dons et échanges de terres ou de rentes et confirma les octrois de franchises et de privilèges aux villes.

E. Graham-Goering montre ainsi de façon subtile que le pouvoir se conjugue au masculin comme au féminin. Pénétrant dans l'écheveau complexe de l'autorité par une étude de cas, elle souligne par maints exemples l'extrême variabilité de la gouvernance, les permutations de pouvoir étant nombreuses, sans que se pose la question du genre. L'attention aux expériences individuelles témoigne que, loin d'une concurrence entre les sexes, il faut évoquer une complémentarité des fonctions et des pouvoirs.

MURIELLE GAUDE-FERRAGU
murielle.gau-de-ferragu@univ-paris13.fr
AHSS, 77-4, 10.1017/ahss.2023.17

1. Michael JONES, Bertrand YEURC'H et Erika GRAHAM-GOERING (dir.), *Aux origines de la guerre de succession de Bretagne. Documents (1341-1342)*, Rennes, PUR, 2019.

Amalie Föbel (dir.)

Gewalt, Krieg und Geschlecht im Mittelalter
Berne, Peter Lang, 2020, 543 p.

Le présent ouvrage est issu d'un colloque de 2016. Le point de départ de ce dernier était l'observation d'Amalie Föbel selon laquelle la recherche sur la guerre et la violence au Moyen Âge n'avait jusqu'à présent pas suffisamment abordé les questions et les perspectives de l'histoire du genre. Son objectif fut ainsi de discuter des rapports entre la violence, la guerre et le genre au niveau interdisciplinaire et en prenant en considération l'histoire des deux sexes, leurs interactions et leurs rôles sociaux. Le genre devait être utilisé comme une catégorie d'analyse interdépendante nécessitant d'être étudiée dans le contexte d'autres catégories de différences. Les vingt contributions de l'ouvrage sont réparties en six sections : « Masculinité guerrière » ; « Féminité en temps de guerre et de violence » ; « Transgression des sexes et échange des rôles » ; « Genre, violence et droit » ; « Guerre, amour courtois et émotions » ; « Le concept de genre dans une perspective transculturelle ». Les deux premières sections, avec respectivement six et cinq contributions, sont les plus riches en termes de contenu.

La section sur la masculinité guerrière commence avec la contribution de Laury Sarti, qui s'attache à une analyse sémantique des termes « *virilitas* », « *fortitudo* » et « *utilitas* » afin d'évaluer les valeurs militaires du haut Moyen Âge et la perception des identités militaires masculines. L'analyse soutient que cette période a connu une montée en puissance des capacités et des réalisations militaires qui, dès lors, ont de plus en plus défini l'identité et l'appréciation des hommes au détriment des fonctionnaires de la société tardo-antique.

Jitske Jasperse, ensuite, s'intéresse au manuscrit d'Heidelberg de la *Chanson de Roland* dans une perspective d'histoire de l'art. En s'appuyant sur la relation texte/images, elle étudie les liens entre espace et genre dans les situations de défaite et de triomphe présentes dans le récit. Alors que les représentations d'espaces et de lieux sont soigneusement construites comme des sites où la masculinité est façonnée et négociée, l'auteur rompt par moments avec cet idéal. La *Chanson de Roland* aurait alors été